

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1593

présenté par
M. Mattei

ARTICLE 6

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'exercice du droit de visite et d'hébergement »

les mots :

« de résidence et d'accueil de l'enfant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à procéder à une précision rédactionnelle.